



Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 22 septembre 2015		Chapitre : Article :

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DU SDIS DE L'AISNE

L'école départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne, dénommée « EDIS 02 » a notamment pour vocation la formation des nouvelles recrues professionnelles, l'accueil des stages à dominante départementale, les formations nécessitant l'utilisation du plateau technique « feux réels ».

En 2014, l'EDIS 02 a accueilli l'an dernier 158 journées de formation représentant près de 1.900 journées-stagiaires. Au cours du 1^{er} semestre 2015, ce sont 124 journées de formation représentant près de 1.200 journées-stagiaires qui s'y sont tenues.

L'EDIS 02 constituant désormais une infrastructure adaptée, il est envisageable d'y accueillir des stagiaires extérieurs au SDIS de l'Aisne. Dans ce cadre, il est nécessaire d'arrêter le montant des tarifs applicables.

Ces tarifs doivent prendre en compte :

- le coût de l'enseignement, des frais pédagogiques ;
- les frais de gestion et d'entretien des locaux ;
- les éventuels coûts d'hébergement et de restauration ;
- l'éventuelle mise à disposition de salles.

Les tarifs suivants sont proposés :

Prestation	Tarif journée (*)
Journée de formation stagiaire	25 IHO / stagiaire
Pension complète (Hébergement + Repas + Petit-déjeuner)	6 IHO / stagiaire
Demi-pension (Déjeuner ou Dîner)	1 IHO / stagiaire
Hébergement + Petit-déjeuner	4 IHO / stagiaire
Mise à disposition de l'EDIS 02 au profit d'un organisme extérieur (sans stagiaire du SDIS)	10 IHO / salle

(*) Les tarifs sont formulés en équivalent indemnité horaire d'officier (IHO) de sapeur-pompier volontaire.

Aussi, mes chers Collègues, je vous prie de bien vouloir délibérer sur les tarifs applicables pour les prestations de formation et accessoires de l'EDIS 02 qui vous sont présentées.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 8 ;

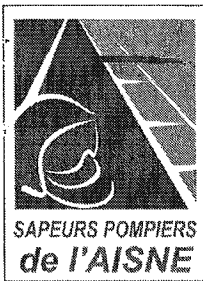
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de fixer la tarification des prestations de l'école départementale du SDIS de l'Aisne selon le tableau ci-dessous.

Prestation	Tarif journée (*)
Journée de formation stagiaire	25 IHO / stagiaire
Pension complète (Hébergement + Repas + Petit-déjeuner)	6 IHO / stagiaire
Demi-pension (Déjeuner ou Dîner)	1 IHO / stagiaire
Hébergement + Petit-déjeuner	4 IHO / stagiaire
Mise à disposition de l'EDIS 02 au profit d'un organisme extérieur (sans stagiaire du SDIS)	10 IHO / salle

() Les tarifs sont formulés en équivalent indemnité horaire d'officier (IHO) de sapeur-pompier volontaire.*

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 22 septembre 2015		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 14
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le

- 1 OCT. 2015

Le 22 septembre 2015 à 14 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 2 septembre 2015, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, ~~Mme Colette BLERHOT, Mme Jocelyne DOGNA~~, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. ~~Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE~~, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM, Alain CREMONT~~, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Commandant Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Excusé(s) :

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M^{me} Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**TARIFICATION DES PRESTATIONS
DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DU SDIS DE L'AISNE**

Vu le rapport n° 8 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la tarification des prestations de l'école départementale du SDIS de l'Aisne selon le tableau ci-dessous.

.../...

Prestation	Tarif journée (*)
Journée de formation stagiaire	25 IHO / stagiaire
Pension complète (Hébergement + Repas + Petit-déjeuner)	6 IHO / stagiaire
Demi-pension (Déjeuner ou Dîner)	1 IHO / stagiaire
Hébergement + Petit-déjeuner	4 IHO / stagiaire
Mise à disposition de l'EDIS 02 au profit d'un organisme extérieur (sans stagiaire du SDIS)	10 IHO / salle

() Les tarifs sont formulés en équivalent indemnité horaire d'officier (IHO) de sapeur-pompier volontaire.*

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX